

PLAN DE COURS

ORT-6504 : Stage intensif en orthophonie

NRC 51539 | Été 2024

Préalables : ORT, Crédits exigés : 63

Formule d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-27-0

Crédit(s) : 9

Ce stage permet à l'étudiant d'approfondir sa formation en assumant graduellement la prise en charge des interventions et en s'impliquant dans les activités professionnelles du milieu. Il lui permet aussi d'acquérir certaines compétences dans un domaine particulier, pour une variété de pathologies et avec divers types de clientèles, tout en consolidant les attitudes et habiletés requises en intervention. Ce stage peut être réalisé à l'international.

Veillez noter que les dates d'abandon avec ou sans remboursement et échec seront calculées en fonction de vos dates réelles de stage. Les dates peuvent donc différer de celles indiquées sur monPortail. Pour de plus amples informations, veuillez écrire à gestionetudes.rea@fmed.ulaval.ca.

Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 8 avr. 2024 au 23 août 2024

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=164883>

Coordonnées et disponibilités

Anne-Marie Lanoue, M.O.A. orthophoniste
Responsable de formation pratique
Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4574
anne-marie.lanoue@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 413183

Secrétariat des stages
Département de réadaptation
stages.ortho@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418 656-2131 poste 402033
Télec. : 418 656-5476

Soutien technique

Centre Techno-pedago (FM)

Pavillon Ferdinand-Vandry

www.fmed.ulaval.ca 

techno-pedago@fmed.ulaval.ca

418 656-2131, poste 413057

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	8 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 16 h 30

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif terminal	4
Compétences et apprentissages clés	4
Approches pédagogiques	4
Contrat d'apprentissage	4
Activités à réaliser	4
Responsabilités du / de la stagiaire	4
Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision	5
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	6
Calendrier des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives	6
Appréciation du stage par l'étudiante	6
Gestion des délais	7
Plagiat et autres manques d'intégrité	7
Politique de la langue française	7
Accommodement pour étudiants en situation d'handicap	7
Évaluation de l'enseignement	8
Demande de révision d'une note	8
Nature des évaluations	8
Critères généraux d'évaluation	8
Annulation ou interruption de stage	8
Conséquence d'un échec de stage	8
Abandon en cours de stage	8
Matériel didactique	9
Liste du matériel obligatoire	9
Médiagraphie et annexes	9
Références	9

Description du cours

Introduction

Ce stage est offert durant le sixième trimestre du programme. Vous êtes invités à consulter la maquette des cours du programme dans votre référentiel, afin de le situer par rapport aux autres cours du programme.

Horaire: 56 jours réalisés à temps plein ou à temps partiel à partir du 8 avril 2024.

À noter que le nombre de jours peut exceptionnellement être ajusté, lorsque les stagiaires ont réalisé un stage ExploREA plus tôt dans leur cheminement. Le cas échéant, l'université se chargera d'en informer les superviseurs.

Crédits: 9 crédits seront accordés pour ce stage de 392 heures.

Objectif terminal

L'étudiant mettra en pratique, en milieu clinique, les compétences développées depuis le début de sa formation en orthophonie, soit:

- L'expertise clinique
- La communication
- La collaboration
- L'érudition
- Le professionnalisme
- Gestion
- Promotion de la santé.

Compétences et apprentissages clés

Les objectifs spécifiques sont précisés à l'intérieur de la grille d'évaluation des compétences du stage intensif, disponible dans la section "Contenu et activités".

Approches pédagogiques

En raison de sa durée et de son caractère intensif, ce stage permet à l'étudiante de consolider et d'approfondir sa formation en assumant graduellement la prise en charge des activités et en s'impliquant dans les activités professionnelles du milieu. La supervision indirecte devrait prédominer après une période d'adaptation et ce mode de supervision est essentiel après la mi-stage.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est l'outil nécessaire au démarrage du stage et à la poursuite des objectifs du stage. Cela permet d'amorcer le stage sur une base de compréhension mutuelle des attentes respectives.

Activités à réaliser

Au terme de ce stage, l'étudiante aura :

- pris en charge l'équivalent de **75% de la charge de travail** de son superviseur (c'est-à-dire des activités variées d'évaluation, de traitement, de réévaluation, de congé). Une gradation peut être réalisée pour cet objectif jusqu'à une prise en charge totale au plus tard à la mi-stage;
- participé aux plans d'intervention et aux discussions de cas qui ont lieu durant cette période pour tous les clients pris en charge;
- participé aux activités professionnelles du milieu.

Responsabilités du / de la stagiaire

- Contacter l'orthophoniste **dès la confirmation du stage** pour préciser les coordonnées de la première rencontre et vérifier les exigences de préparation au stage.
- **Dès la confirmation du stage**, vérifier sur le site [Info-Orthophonie](#) si le milieu de stage exige des démarches administratives à réaliser avant le début du stage.
- Faire les lectures préparatoires suggérées par l'orthophoniste ou consulter les tests recommandés, si applicable.
- Remplir la section du stagiaire du contrat d'apprentissage et la présenter à l'orthophoniste. **Y inscrire les compétences à développer identifiées lors du stage précédent.**
- Discuter des objectifs du stage avec l'orthophoniste lors du début du stage, compléter le contrat d'apprentissage et le signer.
- Remplir la grille d'auto-évaluation mi-stage, disponible sur l'intranet, et en discuter avec l'orthophoniste. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *commentaires*.
- Remplir la grille d'auto-évaluation de fin de stage, disponible sur l'intranet, avant la date prévue pour l'évaluation finale. Discuter de l'évaluation avec l'orthophoniste. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *commentaires*.
- Remplir le questionnaire Appréciation du stage par l'étudiante (disponible dans la section "Évaluations et résultats" de ce site) et en discuter avec l'orthophoniste une fois l'évaluation du stage complétée. Le questionnaire sera disponible jusqu'au 24 août.
- Remplir au fur et à mesure les grilles de statistiques des activités cliniques et les faire signer par l'orthophoniste à la fin du stage.
- Remettre les deux grilles de statistiques au secrétariat des stages au plus tard une semaine suivant la fin du stage.

Secrétariat des stages en réadaptation

Programme d'orthophonie/Département de réadaptation

Université Laval

Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4770

1050, avenue de la Médecine

Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2131 poste 402033

Télécopieur : 418 656-5476

Courriel : stages.ortho@fmed.ulaval.ca

Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision

- Remplir la section du superviseur du contrat d'apprentissage
- Discuter, compléter et signer le *contrat d'apprentissage* avec l'étudiante au début du stage. **Discuter des compétences à améliorer chez l'étudiante et des moyens à mettre en place à ce niveau.**
- **Planifier un horaire permettant à l'étudiante de prendre en charge l'équivalent de 75% d'une charge de travail (activités cliniques variées).**
- Planifier du temps de discussion régulier.
- Réaliser une évaluation mi-stage à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage intensif disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine*. Discuter de l'évaluation avec la stagiaire qui aura préalablement rempli son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*.
- **Contactez la coordonnatrice des stages à l'université au plus tard à la mi-stage si des difficultés sont notées ou si la réussite du stage est questionnée.**
- Contresigner la grille compilant les heures d'activités cliniques telle que remplie par l'étudiante au fil du stage.
- Réaliser l'évaluation finale à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage intensif disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine*. Discuter de l'évaluation avec la stagiaire qui aura complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*.

* Pour les superviseurs qui n'ont pas d'IDUL, l'évaluation peut être complétée à l'aide du formulaire Word disponible sur le site web des stages en orthophonie. L'évaluation complétée et signée doit être transmise au secrétariat des stages en réadaptation à l'adresse suivante: stages.ortho@fmed.ulaval.ca

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Documents du stage intensif	

Documents et informations communes à tous les stages	
Mesures de sécurité sanitaire: UN RAPPEL	
Capsules coaching parental	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Calendrier des évaluations

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Appréciation du stage par l'étudiante	Du 10 juin 2024 à 08h38 au 24 août 2024 à 23h38	Individuel

Évaluation sommative

L'évaluation de ce stage portera exclusivement sur l'évaluation complétée par l'orthophoniste responsable de la supervision du stage.

L'échelle de notation suivante doit être utilisée pour l'évaluation du stage par l'orthophoniste:

Notation	Signification
4	L'étudiant(e) démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
3	L'étudiant(e) démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de l'étudiant(e) sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir l'étudiant dans le développement de cette compétence.
s/o	Sans objet. Compétence non-évaluée

L'étudiante sera évalué en fonction du niveau attendu pour chacune des sous-compétences évaluées. Les niveaux attendus sont précisés dans la grille d'évaluation en ligne et sont disponibles dans la section "Contenu et activités".

L'obtention de la note de passage (67%) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence *Expertise clinique*, la note de passage est exigée pour les sections *Évaluation* et *Intervention*. De plus, pour certaines sous-compétences du *Professionalisme*, l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages. Ces sous-compétences sont précisées dans la grille d'évaluation. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale sont réalisés par l'équipe de la coordination des stages du programme d'orthophonie.

La note finale de ce stage est indiquée avec l'échelle P (succès) ou N (échec).

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Appréciation du stage par l'étudiante

Titre du questionnaire : [Appréciation du stage par l'étudiante](#)

Période de disponibilité :	Du 10 juin 2024 à 08h38 au 24 août 2024 à 23h38
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Directives :	Compléter le questionnaire suivant concernant votre appréciation du stage intensif.

Gestion des délais

Le professionnalisme se manifeste notamment par la ponctualité et l'assiduité de l'étudiante en stage. Ces comportements sont attendus de la part de l'étudiante en stage et seront évalués par le superviseur.

ABSENCES

La stagiaire peut s'absenter de son stage pour les motifs prévus par la [loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#) . Toute absence non prévue par la loi doit faire l'objet d'une demande d'accommodement.

Consultez la page [Accommodements](#)  du site Info-Réadaptation pour connaître la procédure à suivre selon le motif d'absence.

Les responsables des stages assureront le suivi de votre absence et auront l'autorité pour déterminer si un stage devra être prolongé afin de reprendre les journées d'absence.

Plagiat et autres manques d'intégrité

Règles disciplinaires, plagiat et autres manques d'intégrité

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#)  dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Plus spécifiquement, toute infraction, dont le plagiat, doit être sanctionnée sévèrement.

Les comportements suivants sont des exemples de conduites pouvant entraîner des sanctions allant de la réprimande, à l'expulsion de l'Université ou au rappel du diplôme:

- Obtenir des questions et/ou des réponses d'épreuve d'évaluation sommative.
- Utiliser des travaux d'autres personnes ou en tirer des passages sans en indiquer la source.
- Utiliser un même travail pour des évaluations différentes ou pour des cours différents.
- Utiliser des données provenant de sources non permises durant une évaluation.
- Soutenir ou aider un autre étudiant à commettre une infraction.
- Capter, enregistrer, avec image ou non, photographier ou filmer une personne membre de l'Université à son insu et sans son consentement, à l'occasion d'une activité d'enseignement, de recherche ou de création, de même que conserver ou diffuser un tel enregistrement, photographie, film ou image.

Les cas de fraude intellectuelle et de plagiat seront acheminés au comité de discipline de l'Université Laval qui déterminera la sanction conséquente.

Politique de la langue française

La qualité de la langue sera évaluée par l'orthophoniste à l'intérieur de la grille d'évaluation du stage. Dans le cadre du stage, l'étudiante doit rédiger tous les documents dans un français de qualité.

Accommodement pour étudiants en situation d'handicap

ÉTUDIANTS AYANT UNE SITUATION DE HANDICAP LIÉE À UNE LIMITATION FONCTIONNELLE PERMANENTE

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](#)  et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca

[/accommodement](#)  pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement  afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement](#), il est possible que ce cours soit évalué. Si tel est le cas, une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne sera envoyée. La collaboration des étudiants est importante afin d'assurer et de maintenir la qualité de la formation offerte.

Demande de révision d'une note

L'étudiante désirant déposer une demande de révision de notes ou d'une évaluation doit se présenter au Bureau de la gestion des études (VDN-4265) afin de se procurer le formulaire officiel prévu à cet effet. Seules les demandes présentées par le biais de ce formulaire seront analysées.

Nature des évaluations

1. Aspect formatif : tout au long du stage, une rétroaction formative sera offerte par l'orthophoniste responsable de la supervision à la suite des diverses activités cliniques réalisées par l'étudiant.
2. Aspect sommatif : est réalisée par la complétion, par l'orthophoniste, de la grille d'évaluation à la fin du stage.

Critères généraux d'évaluation

Les critères généraux d'évaluation sont en lien avec les objectifs spécifiques (voir la grille d'évaluation du stage intensif) et le [Règlement des études](#)  de l'Université. Les objectifs spécifiques s'inscrivent à l'intérieur des sept compétences développées au programme d'orthophonie: l'expertise clinique, la collaboration, la communication, l'érudition, le professionnalisme, la gestion et la promotion de la santé.

Annulation ou interruption de stage

Le non-respect des articles du code de déontologie de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec peut mener à l'interruption du stage, à la suite d'une entente entre le superviseur et l'université.

De plus, chaque stagiaire a la responsabilité d'informer les coordonnatrices universitaires, ainsi que son superviseur, de toute situation ou de tout événement pouvant nuire à ses apprentissages ou limiter les tâches à accomplir. Prenez note que dans plusieurs milieux, le retrait préventif est systématique en cas de grossesse. Il est alors de la responsabilité de l'université de s'assurer que les étudiantes connaissent les risques liés à leur présence en milieu de travail, dans le contexte du respect des politiques existantes dans l'établissement. Il est aussi de la responsabilité de l'université de trouver des options alternatives à l'étudiante.

Conséquence d'un échec de stage

La réussite du cours [ORT-6504](#) Stage intensif en orthophonie est obligatoire à la poursuite du programme. En cas d'échec, conformément au [Règlement des études](#) , l'étudiant peut être exclu du programme.

Abandon en cours de stage

Si des circonstances hors du contrôle de la stagiaire motivent l'arrêt du stage, elle doit en informer rapidement le superviseur et la coordonnatrice universitaire. Une pièce justificative est alors demandée. Tout abandon de stage sans motif sérieux sera considéré comme un échec avec obligation de réinscription et de reprise de stage selon les disponibilités des milieux.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).

Du matériel spécifique au milieu de stage peut être exigé par l'orthophoniste responsable de la supervision.

Médiagraphie et annexes

Références

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).